



## Arrêté temporaire de police de circulation

**CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE -  
Interdiction de stationner et de circuler « place de la colonie » à Albigny  
et « Place du Monument aux Morts » à Montrottier-  
le lundi 11/11/2024 de 10 h à 13h**

**Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;  
**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;  
**Vu** la demande du 08 novembre 2024 de Michel GOUGET, Maire de la commune de Montrottier,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre la cérémonie commémorative du 11 novembre sur « la Place de la colonie » d'Albigny Montrottier et « Place du Monument aux Morts » de Montrottier, le lundi 11 novembre 2024 de 10H à 13H , et pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu d'y régler le stationnement et la circulation,

### ARRÊTÉ :

#### ARTICLE 1er

La circulation et le stationnement sont interdits le lundi 11 novembre 2024 de 10H à 13H, afin de faciliter le déroulement de la cérémonie du 11 novembre, « Place de la Colonie » d'Albigny et Place du Monument aux Morts » de Montrottier,

#### ARTICLE 2

La signalisation appropriée sera mise en place par les services communaux.

#### ARTICLE 3

Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 08 novembre 2024,

Le Maire,

Michel GOUGET.

Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

